



UNE FORCE POUR LES OUVRIERS SPÉCIALISÉS



#forcecsn

incontournable.info

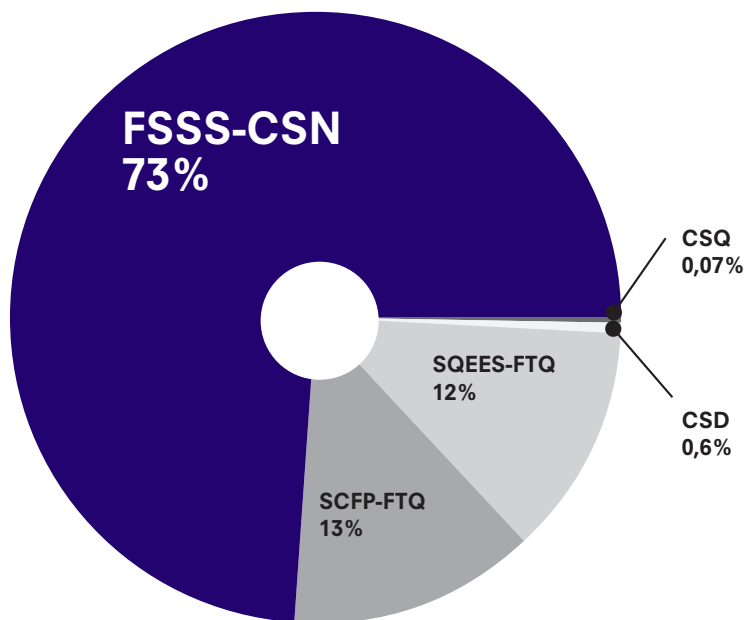


VOTRE CHOIX

D'ici quelques mois, les ouvriers spécialisés, tout comme l'ensemble des employé-es du réseau de la santé et des services sociaux, auront à faire un choix important. Ils auront à désigner l'organisation syndicale qui les représentera au cours des prochaines années. Afin de vous aider à prendre une décision éclairée, nous vous proposons ce document qui, nous l'espérons, pourra vous guider dans votre choix.

BONNE LECTURE

UNE FORCE INCONTOURNABLE



Représentation syndicale du personnel paratechnique,
des services auxiliaires et métiers

LA REPRÉSENTATION SYNDICALE DU PERSONNEL PARATECHNIQUE, DES SERVICES AUXILIAIRES ET MÉTIERS

Une écrasante majorité du personnel paratechnique, des services auxiliaires et métiers du réseau de la santé et des services sociaux a choisi la CSN. Les trois quarts des employé-es du secteur sont membres de la CSN. Forte de cette adhésion, elle se bat depuis des décennies aux côtés des ouvriers spécialisés

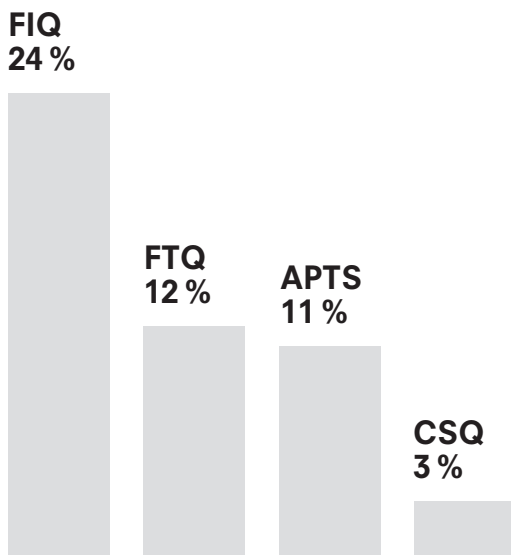
afin que leur travail acharné, souvent réalisé dans l'ombre, soit reconnu à sa juste valeur. L'amélioration de leurs conditions de travail, mais aussi la défense de leur présence dans le réseau public de santé et de services sociaux, sont des objectifs chers à la CSN.

Source graphique : Ministère de la Santé
et des Services sociaux – 2011-2012

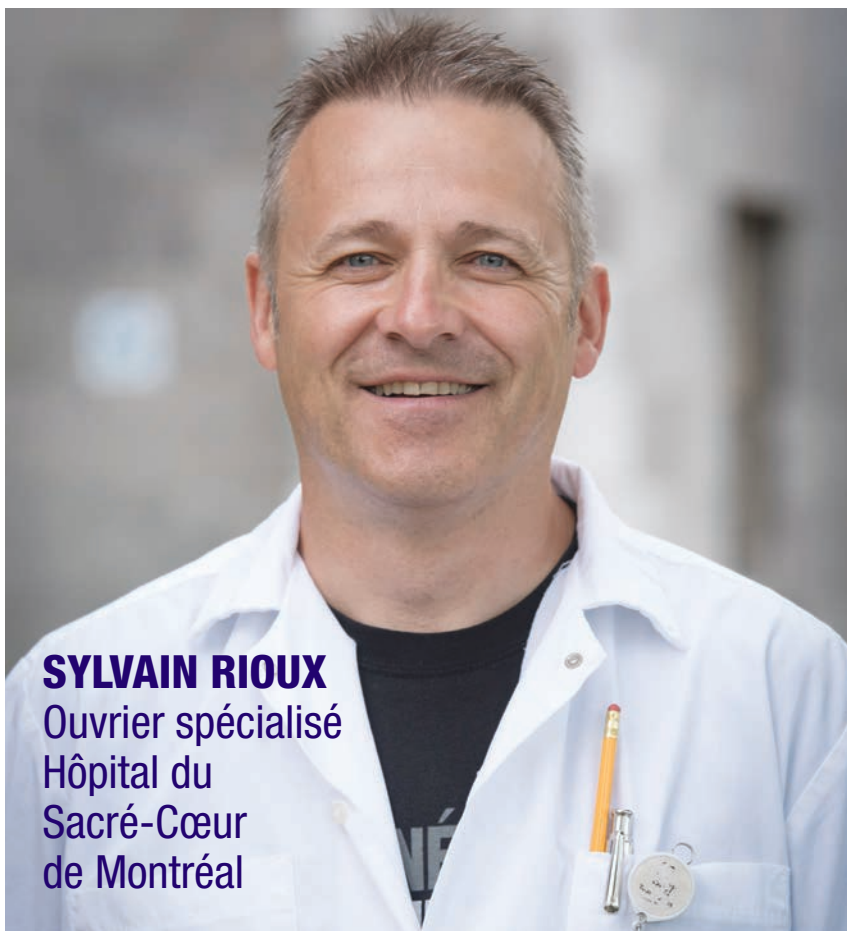
LA CSN DANS LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

CSN 47 % + de 120 000 TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

Sur l'échiquier du monde syndical, la CSN est l'organisation syndicale qui représente le plus de travailleuses et de travailleurs dans la santé et les services sociaux. Elle regroupe des salarié-es des quatre catégories de personnel du réseau, un avantage immense.



POURQUOI LA CSN ?



SYLVAIN RIOUX
Ouvrier spécialisé
Hôpital du
Sacré-Cœur
de Montréal

« **AU FIL DES ANNÉES, j'ai fait mes recherches et je suis allé vérifier ce que les autres organisations avaient à m'offrir. J'ai rapidement compris que les autres n'avaient rien d'intéressant à proposer. C'est à la CSN qu'on est le mieux appuyé, qu'on reçoit les meilleurs services. La CSN est en action, elle est numéro 1 dans le réseau de la santé et des services sociaux. C'est de plus en plus important de faire partie d'une organisation qui a les reins solides, plutôt que d'être dans une petite organisation isolée.** »

LA CSN À LA DÉFENSE DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

AU FIL DES ANNÉES, LA CSN a innové en jouant un rôle d'avant-plan dans les négociations, notamment en créant le Front commun, et a obtenu, grâce à son acharnement, les fleurons de nos conventions collectives, soit :

- la création de la notion de poste dans les conventions collectives;
- la sécurité d'emploi;
- le régime de retraite;
- un mois de vacances après un an;
- les congés de maternité et parentaux;
- l'arbitrage médical en cas d'invalidité;
- et encore plus.

EN CHOISSANT LA CSN, les ouvrières et ouvriers spécialisés s'assurent d'une voix forte et porteuse en négociation. Une réelle compréhension de leurs conditions de travail, conjuguée à la plus grande solidarité syndicale au Québec, fait de la CSN une force **INCONTOURNABLE**. D'autant plus que la CSN regroupe le plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs du secteur public, tous secteurs confondus.

NÉGO 2015

SE REGROUPER À LA CSN POUR UNE NÉGOCIATION ENTRE NOS MAINS

La dernière négociation du secteur public a donné place à une grande mobilisation du personnel du réseau de la santé et des services sociaux. Si cette négociation n'a pas permis d'atteindre tous les objectifs que nous poursuivions en Front commun, elle a démontré que c'est en étant à la CSN que l'on peut obtenir le plus de gains et avoir le plus d'emprise sur sa négociation.

Tout au long de la négociation, la CSN a joué un rôle d'avant-plan, aussi bien aux tables de négociation que dans la mobilisation. C'est grâce à l'acharnement de la CSN que la partie patronale a retiré l'ensemble de ses demandes de reculs aux tables de négociation sectorielles. C'est grâce à notre ténacité que nous avons su protéger les droits du personnel du secteur paratechnique, des services auxiliaires et de métiers sur des questions comme l'assurance salaire, la mobilité du personnel, les mesures d'attraction et de rétention, les absences et les congés.

C'est aussi à notre table sectorielle que plusieurs gains ont été obtenus. Parmi ceux-ci, mentionnons : — **UNE AUGMENTATION** concrète du nombre de postes à temps complet avec pour cible minimum une proportion de 60 %;

— **LA RECONDUCTION** des primes pour les salarié-es œuvrant auprès des bénéficiaires en CHSLD et celles pour le personnel travaillant dans le Grand Nord;

— **UNE MEILLEURE DÉFENSE** de la sécurité d'emploi du personnel du secteur paratechnique, des services auxiliaires et de métiers;

— **UN CONGÉ D'UNE À HUIT SEMAINES** aux fins de conciliation famille-travail-études avec étalement du salaire;

— **DES MESURES POUR CONTRER** la privatisation sous diverses formes, notamment la sous-traitance, les contrats à forfait et les partenariats public-privé (PPP);

— **UNE RECONNAISSANCE** du rôle fondamental des travailleuses et des travailleurs dans les projets de réorganisation du travail;

— **DES MESURES POUR AMÉLIORER** la prévention en santé et sécurité au travail.

Parmi les autres gains de cette négociation, mentionnons :

— **DES AUGMENTATIONS** salariales moyennes de 2,4 % en 2019 pour le personnel du secteur public en raison des travaux de la relativité salariale;

— **L'OBTENTION** d'une prime d'attraction et de rétention de 10 % pour les ouvriers spécialisés;

— **LA QUESTION DES DISPARITÉS** régionales, avec l'ajout des municipalités de Kuujuaq, Whapmagoostui et Kuujuarapik du secteur III au secteur IV. La ville de Fermont a été ajoutée à la liste des localités où la clause d'enfant à charge pour les études postsecondaires s'applique. La prime de rétention de 8 % de la Côte-Nord a été maintenue alors que la partie patronale souhaitait l'abolir.

Et c'est à la CSN que nous avons eu l'occasion de tenir un réel débat sur l'entente de principe. En décidant de poursuivre la négociation, nous avons obtenu des gains supplémentaires qui profiteront à l'ensemble du personnel du secteur paratechnique, des services auxiliaires et métiers. Cette détermination a permis d'aller chercher plus de 80 millions supplémentaires pour les membres CSN, soit :

— **UNE CONTRIBUTION** additionnelle à l'assurance collective de 14,5 millions de dollars par année pour les membres CSN;

— **UNE RÉTROACTIVITÉ** au 1^{er} avril 2015 pour les primes des salarié-es œuvrant auprès d'une clientèle en CHSLD ainsi que dans le Grand Nord.

Les membres des autres organisations syndicales ont pu bénéficier par la suite des gains obtenus par la CSN!

Face à des gouvernements qui profitent de chaque négociation pour s'en prendre aux conditions de travail du personnel du secteur paratechnique, des services auxiliaires et métiers, la meilleure solution reste de se regrouper au sein de l'organisation syndicale la plus combative et la plus représentative, la CSN.

NÉGO 2010

Dans le cadre de la négociation collective de 2010, nombre de gains ont été obtenus grâce à la ténacité de la CSN. C'est notamment le cas pour les lettres d'entente, dont plusieurs sont associées à des millions de dollars pour le personnel paratechnique, des services auxiliaires et métiers.

VALORISATION DES EMPLOIS



DEVANT LE MÉPRIS DES GOUVERNEMENTS, il est plus que nécessaire de se rassembler dans l'organisation qui est la plus active pour valoriser le travail souvent méconnu des ouvrières et des ouvriers spécialisés.

LA CSN EST L'ORGANISATION qui en fait le plus pour valoriser les emplois publics, et ce, dans tous les types d'établissements : CLSC, CHSLD, hôpital, centre jeunesse, centre de réadaptation, etc.

La FSSS-CSN, qui représente les ouvriers spécialisés, milite pour la reconnaissance de leur travail à sa juste valeur.

En effet, elle :

- **VALORISE** l'expertise des ouvriers spécialisés et revendique que leur travail soit maintenu dans le secteur public, notamment en exigeant une amélioration des conditions salariales pour limiter le recours à la sous-traitance ;
- **REVENDIQUE** que l'on mise sur les compétences des ouvriers spécialisés pour des services de la meilleure qualité et au meilleur coût pour la population ;
- **SOULIGNE** la contribution indispensable des ouvrières et des ouvriers spécialisés en instaurant la Journée des ouvriers spécialisés le 7 juin.

VALORISATION DES SERVICES PUBLICS

UN SENS AU MOT SOLIDARITÉ

Pour faire face aux compressions budgétaires et aux attaques du gouvernement, qui s'en prend aux conditions de travail des salarié-es du réseau, il est important qu'ils se regroupent au sein d'une organisation syndicale forte. La CSN est sans contredit la mieux placée pour répondre aux besoins des ouvrières et des ouvriers spécialisés et pour mettre la pression nécessaire afin qu'ils obtiennent ce qu'il faut pour bien entretenir nos établissements publics et exercer leur métier dans des conditions respectables.

LA CSN S'OPPOSE vigoureusement et efficacement à la privatisation qui touche particulièrement le personnel paratechnique, des services auxiliaires et métiers.

Face à la réforme Barrette, aux compressions budgétaires et autres attaques, elle :

— **A MIS EN PLACE** les rendez-vous nationaux sur l'avenir du système public de santé et de services sociaux. Les rendez-vous ont rassemblé la majorité des composantes du réseau qui ont proposé des solutions innovantes pour l'avenir de notre réseau public;

— **LANCE** en 2016 la campagne « Ma place en santé, j'y tiens » pour

dénoncer le démantèlement de nos services publics. Elle dénonce notamment la privatisation et l'augmentation de la charge de travail.

— **FAIT LA PROMOTION** des compétences des ouvriers spécialisés pour assurer l'entretien de nos établissements publics;

— **EST PROACTIVE** pour opposer des options publiques aux projets de privatisation des employeurs, en parvenant à tout coup à proposer des solutions efficaces qui permettraient de maintenir nos emplois publics;

— **NÉGOCIE** avec le Ministère pour réduire la place du privé dans notre réseau public.



STRUCTURES SYNDICALES DE PROXIMITÉ

SI LES OUVRIÈRES ET LES OUVRIERS SPÉCIALISÉS ont à faire le choix de l'organisation syndicale qui les représentera dans les prochaines années, c'est parce que le gouvernement Couillard les y a forcés avec l'adoption du projet de loi 10.

IL EST ÉVIDENT que l'un des objectifs du gouvernement vise la création d'immenses syndicats, éloignés et déconnectés de la réalité des travailleuses et des travailleurs du réseau. La CSN et ses fédérations ne tomberont pas dans ce piège, au contraire.

La FSSS-CSN propose donc une structure syndicale de proximité qui favorise les contacts réguliers des travailleuses et des travailleurs avec leurs représentantes et représentants syndicaux pour répondre à leurs questions et pour les accompagner dans la défense de leurs intérêts. Cette structure facilite notamment la participation des ouvriers spécialisés aux discussions sur les enjeux qui les concernent. Elle permet également à l'ensemble des travailleuses et travailleurs du réseau de s'allier et de progresser ensemble pour défendre leurs emplois et les services publics. Pour avancer, il faut à la fois reconnaître la diversité et miser sur la solidarité, et c'est ce que la CSN sait faire de mieux.

RECONNAÎTRE L'EXPERTISE

Depuis plusieurs années, la CSN mène une lutte pour reconnaître l'expertise des ouvriers spécialisés. Directement touchés par la sous-traitance, ces travailleuses et travailleurs n'ont pas hésité eux aussi à s'engager dans une bataille de longue haleine pour faire reconnaître leur importance dans notre réseau public. Avec l'appui de la CSN, ils ont tenu la minute de plus jusqu'à l'obtention d'une prime d'attraction et de rétention.

HISTOIRE D'UNE LUTTE POUR NOS SERVICES PUBLICS

Au fil des ans, les différents gouvernements ont coupé dans les budgets, ce qui a conduit à une augmentation du recours au privé.

Devant cet état de fait, la CSN a demandé au gouvernement, dès la négociation de 2010, d'agir sur la question de la rétention des ouvrières et ouvriers spécialisés. Elle a alors obtenu la création d'un groupe de travail mixte intersectoriel afin de travailler à la reconnaissance de certains titres d'emploi d'ouvriers spécialisés.

Après plusieurs rencontres, le comité déposait son rapport en 2013, rendant compte de désaccords majeurs entre les parties syndicale et patronale. Pour la partie syndicale, deux constats devaient se traduire en solutions concrètes :

— Il y a trop de travail normalement effectué par des ouvriers spécialisés donné en **SOUS-TRAITANCE** dans les réseaux de la santé et de l'éducation, ce qui entraîne des coûts supplémentaires;

— **DES MESURES** d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre nécessitent assurément une injection d'argent frais.

Devant l'absence de volonté du gouvernement de se mettre en mode solution pour reconnaître la valeur du travail des ouvrières et ouvriers spécialisés, la CSN a relancé la mobilisation à plusieurs moments pour faire avancer la négociation. Il est à noter que durant toute cette négociation, les ouvriers spécialisés se sont mobilisés de façon exemplaire, notamment lors des mercredis ouvriers et lors des manifestations régionales.

LA NÉGOCIATION DE 2015 UNE NOUVELLE OCCASION D'AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Avec la négociation de 2015, la CSN a voulu interpeller à nouveau le gouvernement et le forcer à agir pour ces travailleuses et travailleurs. Alors que les travaux du comité issu de la négociation de 2010 n'avaient pas permis de trouver une solution pour améliorer la reconnaissance des ouvriers spécialisés, la CSN a relancé les pourparlers avec le gouvernement.

Les demandes du Front commun, déposées en octobre 2014, démontraient cette volonté syndicale d'améliorer l'attraction et la rétention de ces travailleuses et travailleurs dans le réseau public.

Au terme de la négociation, la CSN a convenu d'une entente qui a permis à des centaines d'ouvrières et d'ouvriers spécialisés d'obtenir une prime d'attraction.

LA PRIME D'ATTRACTION ET DE RÉTENTION de 10 % sera versée aux ouvriers spécialisés détenant les titres d'emploi suivants :

- **Électricien**
- **Machiniste, mécanicien ajusteur/Specialiste en mécanique d'ajustage/Machiniste**
- **Maître électricien/Électricien classe principale/Chef électricien**
- **Mécanicien de machines fixes**
- **Menuisier/Menuisier d'atelier/Charpentier-menuisier**
- **Peintre**
- **Plombier/Mécanicien en tuyauterie/Tuyauteur/Mécanicien en plomberie – chauffage**

De plus, les ouvriers d'entretien général et les ouvriers certifiés d'entretien bénéficieront de la prime s'ils détiennent le certificat de qualification ou les qualifications requises pour l'exercice des attributions de l'un des titres d'emploi énumérés plus haut.

POURUIVRE LA LUTTE POUR NOS EMPLOIS ET NOS SERVICES PUBLICS !

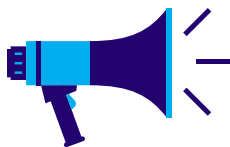
La bataille pour la pleine reconnaissance des ouvrières et ouvriers spécialisés du secteur public n'est donc pas terminée. La CSN continuera de faire valoir à tous les niveaux que les établissements publics doivent miser sur l'expertise interne plutôt que de faire appel au privé. En continuant de défendre nos services publics, la CSN poursuit sa lutte pour le maintien des emplois des ouvrières et des ouvriers spécialisés dans le réseau.



UNE FORCE INCONTOURNABLE



Négociation



Mobilisation

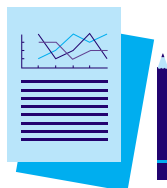


Santé-sécurité-
environnement

LES SERVICES DE LA CSN

DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS ET DES EMPLOYÉ-ES DE BUREAU RÉPARTIS DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

La CSN est sans contredit la centrale syndicale qui offre les services les plus diversifiés à ses membres. Et contrairement à d'autres organisations syndicales, ils sont tous compris dans le coût de la cotisation.



Recherche



Défense des
accidentés



Formation



Actuariat



Communications



Service juridique



Vérification
et comptabilité



#forcecsn incontournable.info